



Destinataires :

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

N° 26 du 19 mars 2020

**Réunion multilatérale avec le Premier Ministre du 18 mars
sur la gestion de la crise du COVID 19**

Une réunion par visio-conférence s'est tenue mercredi 18 mars à l'initiative du Premier Ministre, avec l'ensemble des responsables des organisations syndicales CFTD, CGT, FO, CFE CGC, CFTC et UNSA, des organisations patronales MEDEF, CPME, U2P, FNSEA, et en présence des ministres du travail, de la santé et de l'économie.

Cette réunion avait pour objectif de partager collectivement un point sur la situation actuelle de crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques.

En introduction, le Premier Ministre a confirmé que nous connaissons aujourd'hui une urgence sanitaire la plus grave depuis un siècle. La préoccupation du gouvernement est donc aujourd'hui d'assurer au mieux la protection de la santé des citoyens et travailleurs, tout en maintenant les activités essentielles. Pour cela, un projet de loi sera examiné lors du conseil des ministres du 18 mars concernant : le report du second tour des élections municipales, l'état d'urgence sanitaire, diverses mesures économiques, emploi et travail, et enfin la prorogation des délais concernant diverses juridictions.

Le Ministre de la Santé a exprimé ses inquiétudes sur l'évolution du nombre de personnes contaminées, notamment en Grand Est, où des malades doivent être transférés par avion militaire. Il a précisé qu'il n'y aurait probablement pas de ralentissement de la montée de la maladie avant 12 à 15 jours.

Le Ministre de l'Economie a confirmé que nous étions dans une crise sans précédent depuis 1929, avec une prévision de croissance de -1 point, un creusement de la dette

et une estimation à hauteur de 45 milliards d'€ pour la prise en charge de l'activité partielle et autres dispositions aux entreprises. Il a insisté sur le besoin de continuité de l'activité économique sur les enjeux stratégiques tels que l'eau, l'énergie, l'alimentaire, la gestion des déchets, la sécurité... en permettant aux travailleurs d'exercer leur activité en toute sécurité sanitaire.

La Ministre du Travail a pour sa part confirmé l'élargissement de l'activité partielle aux salariés des particuliers employeurs et assistants maternels, et apporté plusieurs précisions sur la prise en charge en IJ des salariés qui gardent leurs enfants, les aides aux personnels prioritaires. Le projet de loi qui va être examiné en conseil des ministres prévoirait aussi de permettre au gouvernement de procéder par ordonnances pour modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié. Cette disposition pourrait s'appliquer aux salariés et agents au statut général de la fonction publique.

Pour la CFDT, cette rencontre était utile pour partager la réalité des impacts de cette crise sur les travailleurs. Dans la période, le dialogue est indispensable. Il est important de ne pas ajouter des tensions alors que la situation est déjà explosive dans nombre de lieux de travail et que des risques d'affrontements et de panique sont réels.

La CFDT attend une cohérence dans les discours et dans les actes. Il y a aussi besoin de clarté et d'équilibrer justement les besoins sanitaires de protection collective qui passent par le #Restezchezvous, avec le besoin de ne pas stopper net l'activité économique.

La CFDT a notamment pointé :

- Que le maintien d'une activité ne peut se faire que dans des conditions qui permettent la protection des travailleurs. Trop d'entreprises et d'administrations ne mettent pas à disposition les équipements et moyens nécessaires. Dans beaucoup d'entreprises la tension monte (exemple d'Amazon...) et les salariés veulent faire valoir leur droit de retrait ;
- L'insuffisance, voire l'absence de dialogue social, pour faire face à cette situation inédite. Trop d'entreprises ont suspendu les CSE, n'ont pas ouvert de discussions avec les organisations syndicales pour prendre le temps de réorganiser les conditions de travail et prendre les mesures nécessaires de protection ;
- La difficulté de tenir un discours de continuité d'activité alors que les grandes entreprises et les grands secteurs se sont arrêtés ;
- La nécessité de stopper la réorganisation territoriale de l'Etat ;
- La situation des personnes les plus vulnérables et des travailleurs sociaux qui les accompagnent ;

- Son refus catégorique que le projet de loi comporte des dispositions sur la possibilité de permettre à l'employeur de décider unilatéralement de la prise de congés ;
- L'opportunité de travailler paritairement au niveau interprofessionnel sur les enjeux de la préservation de la santé des travailleurs en activité dans la période.

Les organisations CFE CGC, CFTC sont également prêtes à s'engager dans ce travail. Les organisations patronales ont prôné le dialogue et souligné la nécessité d'apaisement. Le Medef, la CPME et l'U2P sont favorable à ce dialogue interprofessionnel.

Une prochaine réunion est prévue dans le courant de la semaine prochaine.